

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

Date de la séance : 26 août 2024

Date d'affichage : 27 août 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le dix-neuf août deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Rachel RELANGE

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mme Béatrice PRETRE

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2024**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 9 juillet 2024.

### **1° PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION FINALE**

Notre PLU est en cours d'élaboration depuis 2018. Après de nombreuses péripéties (changement de lois, covid, décès de notre correspondante au cabinet d'études...), il entre dans sa phase finale.

Afin de procéder à son approbation, il convient de valider certains points, et de suivre une procédure finale qui demande plusieurs étapes qui prendront encore quelques semaines :

- ✓ Accord pour la mise en place de notre PLU à partir du 26 août 2024, et arrêt de la carte communale à partir du 27 août 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette délibération et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ✓ Instauration de demande de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades et pour l'édification d'une clôture.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette délibération et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ✓ Autorisation pour Mr le Maire de signer un permis de démolir

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette délibération et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ✓ Instauration du droit de préemption urbain pour la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette délibération et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 2°RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance communale souscrits auprès de la SMACL arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Mr le Maire a rencontré le commercial de la SMACL pour faire un tour du village et revoir les assurances.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les nouvelles propositions de la SMACL :

✓ Véhicules à moteurs	677,85€ sans franchise
✓ Protection juridique	377,59€
✓ Protection fonctionnelle	75,96€
✓ Accidents corporels	15,44€
✓ Dommages aux biens	2681,77€ sans franchise

Soit un total de 3828,61 €

## 3°DIVERS

### Avenant

L'élaboration du PLU a nécessité plusieurs réunions supplémentaires assurées par Mr Platel pour un coût de 1500€ HT, et l'abrogation de la carte communale n'avait pas été compté dans le devis initial soit un surcoût de 900€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant n°2 au marché initial relatif à l'élaboration du PLU pour un coût de 2400€ HT, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

### Terrains

Une commission communale sera créée afin de réfléchir sur la suite que l'on va donner aux terrains constructibles à vendre (cahier des charges, prix...) dès que le PLU sera définitivement acté.

### Anniversaire

Mme Colette AUTREUX fêtera ses 90 ans le 25 septembre prochain. Le conseil municipal ira lui souhaiter !

### STEP

La Communauté de Communes de Maîche réfute une fois de plus la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la station d'épuration, et convoque Mr le Maire pour discuter de ce sujet. Le conseil municipal estime que le siège social de la station étant aux Fontenelles, et les membres de la CCPM réfutant encore la facturation, c'est à eux de se déplacer.

Mr le Maire leur proposera donc une date afin d'éclaircir ce sujet...

### Tour de table

- Réunion de la commission salles la semaine prochaine
- Terrain de boules à remettre en état
- Herbes sur les trottoirs : solution à trouver sachant que le désherbant est désormais interdit
- Mettre un composteur communal pour tous les habitants : Mr le Maire se renseigne
- L'horloge de l'église sera réparée : le devis de 1699,20€ a été validé
- Quilles rue de la gare : mettre des réfléchissants
- Veiller au respect des horaires de travaux le week-end

## RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Approbation du projet d'élaboration du PLU
2. Instauration de demande de DP pour les travaux de ravalement de façades et l'édification d'une clôture
3. Instauration du permis de démolir
4. Instauration du droit de préemption urbain
5. Renouvellement des assurances
6. Avenant n°2 PLU

La séance est levée à 22h45

Fait en séance les jours, mois et an susdits